

BULLETIN A RETOURNER SIGNE ET COMPLETE
PAR MAIL foireatouttourney27@gmail.com
OU

Par courrier
MAIRIE DE TOURNY
COMITE DES FETES
5 RUE AVAL
27510 TOURNY VEXIN SUR EPTE

PAIEMENT

Par chèque à l'ordre du « Comité des fêtes de Tourny »
A DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES OU ENVOYER
MAIRIE DE TOURNY
COMITE DES FETES
5 RUE AVAL
27510 TOURNY VEXIN SUR EPTE

Virement

Titulaire : ASSOC. COMITE DES FETES DE LA COMMUNE DE TOURNY
Adresse : 5 RUE AVAL TOURNY 27510 VEXIN SUR EPTE
Domiciliation : VEXIN SUR EPTE
IBAN : FR76 1830 6002 1336 1326 5911 185
Code BIC : AGRIFRPP883



DIMANCHE 26 AVRIL 2026

FOIRE À TOUT!

**RUE DU WEST ET PARKING DE LA SALLE DES FÊTES
27510 TOURNY**

Particuliers : 3€/m Voiture sur emplacement

Professionnels : 7€/m

Vide Maison: 15€
Demande d'autorisation en Mairie

ANIMATIONS POUR ENFANTS

OUVERT AU PUBLIC DE 8H30 À 17H30

BUVETTE & RESTAURATION
ASSURÉES PAR LE COMITÉ DES FÊTES

WC Sur place

Réservation :
foireatouttourney27@gmail.com
Tél : 07 72 10 44 41

Vexin-sur-Epte

TOURNY FOIRE A TOUT DU 26 AVRIL 2026

foireatouttourny27@gmail.com

Installation : de 6H à 8H

Règlement :

Article 1 : l'accueil des exposants se fera de 6H00 à 8H00, la Clôture de la brocante est prévue à 17h30 les emplacements Réservé et non occupé pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants, dans ce cas les sommes versées resteront acquises aux organisateurs à titre d'indemnité les exposants non-inscrits sur la liste de réservation devra attendre la fin du placement. Pour des raisons de sécurité aucune installation après 8 h et aucun départ avant 17h30 ne seront autorisés

Article 2 : les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable des Litiges tels que perte, vols, casse ou autres détériorations l'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux arme, animaux vivant). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel.

L'article 3 : les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur les lieux à la fin de la journée. L'exposant s'engage à ramener ces invendus et a laissé libre son emplacement de tout objet ou déchet.

Article 4 : l'exposant s'engage à respecter l'arrêté principal et le règlement de la manifestation, et être inscrit auprès des organisateurs au registre de la manifestation, à respecter le périmètre prévu, à ne pas vendre de produits alimentaires ou de boissons sans l'autorisation de l'organisateur à respecter le Code de la route ainsi que le stationnement.

Article 5 : la présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera prié de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation en cas d'annulation par les organisateurs et uniquement dans ce cas le montant de la réservation sera remboursé.



PARTIE A RETOURNER AVANT LE 22 AVRIL 2026

Pièce obligatoire à fournir pour valider votre inscription :
Merci de compléter Le document

A joindre Copie

Recto-verso carte d'identité pour les professionnels extrait de KBIS

NOM PRENOM

Tél :

Mail :

N° d'immatriculation du véhicule :

Important Selon la loi n°2008-776 du 4 août 2008, le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 et article 310-2 du code du commerce, tous ces renseignements sont obligatoires.

Nombre de mètres :

PARTICULIERS 3€/ M

PROFESIONNELS 7€/M 6M Minimum

Avec voiture : OUI / NON

4 M minimum pour une voiture Citadine:

6 M minimum pour un petit utilitaire, espace, crossover

Mode de règlement : Chèque OUI / NON

Virement OUI / NON

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à m'y conformer.

DATE ET SIGNATURE « BON POUR ACCORD »

